



Ref : CFVU2022/ 22-1005

CFVU DU 20 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT POUR LA DURÉE DE L'ACCREDITATION 2022-2027, DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET L'ENSAPBX RELATIVE A LA MENTION DE MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT CO-ACCREDITÉE ENTRE LES 2 ETABLISSEMENTS.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 octobre 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE RENOUELEMENT POUR LA DURÉE DE L'ACCREDITATION 2022-2027, DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET L'ENSAPBX RELATIVE A LA MENTION DE MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT CO-ACCREDITÉE ENTRE LES 2 ETABLISSEMENTS.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 24/10/2022.*

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de votes pour	26
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé
Lionel LARRÉ.